



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE QUANTUM LIGHT BUSINESS 2

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, « **CGV** ») ont vocation à régir les termes et conditions suivants lesquelles Cindy DUCATILLON fournit ses services à ses clients (ci-après, « **Vous** » ou le « **Client** »).

Cindy DUCATILLON exerce son activité par le biais de sa société CINDY DUCATILLON, société à responsabilité limitée, au capital social de 1.000€, dont le siège social est situé au 846, rue Basse à LESTREM (62136), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro SIREN 919.223.271, contact@cindy-ducatillon.com (ci-après « **Cindy DUCATILLON** »)

Cindy DUCATILLON est une coach, thérapeute et mentore certifiée en Programmation Neurolinguistique (PNL) et diplômée en hypnose et en énergétique qui accompagne ses clients dans leur développement personnel et entrepreneurial.

Elle transmet ses connaissances et son expertise en énergétique à ceux qui souhaitent approfondir leur compréhension et leur pratique dans ce domaine avec une approche globale fondée sur le bien-être physique, émotionnel et spirituel de ses clients.

Ce programme combine différentes techniques et pratiques thérapeutiques ainsi que des enseignements puissants sur le leadership entrepreneurial pour favoriser l'équilibre, l'ancrage et la transformation profonde des participants dans leur être et dans leur entreprise.

Les présentes CGV sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières, énoncées sur le site internet (<https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>) ou dans un document contractuel spécifique, avant toute souscription par le Client.

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées préalablement à la souscription au programme proposé par Cindy DUCATILLON.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet (<https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Celles-ci pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur au jour de la souscription.

ARTICLE 1 – CONTENU DU PROGRAMME QUANTUM LIGHT BUSINESS 2

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute souscription au programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2 proposé sur le site internet : <https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>

Conçu pour les entrepreneurs, ce programme vise à renforcer leur leadership grâce à des soins et enseignements puissants destinés à créer une connexion profonde entre leur vision et leurs valeurs, et à développer l'estime de soi et leur plein potentiel.

Ce programme comprend 8 masterclass immersives, en replay d'une durée de 1h chacune environ, accessibles sur une plateforme en ligne mise à votre disposition dès la souscription, sur les thématiques suivantes :

Masterclass 1 :

Vision à succès et contribution

Masterclass 2

Leadership déployé et rentabilité

Masterclass 3

Amour de soi et haute valeur ajoutée

Masterclass 4

Libération Succès Infini avec Floriane

Masterclass 5 :

Casser les codes et vivre le hors-norme

Masterclass 6

Visibilité, communication et attraction client

Masterclass 7

Alignement business avec Floriane en Succès Infini

Masterclass 8

Argent Illimité

Le Client aura accès à la plateforme en ligne jusqu'au 1er janvier 2025 à compter de la date de souscription au programme.

ARTICLE 2 – SOUSCRIPTION AU PROGRAMME QUANTUM LIGHT BUSINESS 2

Vous pouvez souscrire au programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2 en vous rendant directement sur la page internet : <https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>

Après avoir cliqué sur le bouton « Je rejoins le programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2 », vous devez indiquer si vous souscrivez à ce programme en qualité de particulier ou de professionnel, puis fournir les informations relatives à votre identité (nom, prénom), votre adresse postale, votre email, votre numéro de téléphone, et le cas échéant, le numéro SIREN.

Avant de valider la souscription au programme, vous avez la possibilité de vérifier le détail du programme, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer votre acceptation.

Vous êtes également invité à prendre connaissance des présentes CGV avant de procéder à la validation de votre souscription.

La validation de la souscription est subordonnée à l'acceptation des présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet et au paiement du programme selon les modalités de règlement choisies lors de la souscription.

Une fois la souscription validée, vous recevrez une confirmation de votre souscription par courrier électronique. La validation de la souscription par vos soins vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et des caractéristiques du programme.

La vente ne sera considérée comme parfaite qu'après l'envoi de la confirmation de votre souscription au programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2 par courrier électronique et après encaissement du montant du programme selon les modalités de règlement choisies.

Cindy DUCATILLON se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute souscription d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une prestation antérieure.

Les données enregistrées dans notre système informatique constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

ARTICLE 3 - MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE PRESTATION.

Si le Client est un particulier ou un professionnel employant moins de 5 salariés, le Client bénéficie d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de souscription pour exercer son droit de rétractation (C.consom, art. L. 121-21 et L. 221-3).

Toutefois, le Code de la consommation prévoit que certaines prestations ne sont pas soumises au droit de rétractation (C.consom., art. L. 221-28) :

« *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...)*

9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ; (...) »

Dès réception du paiement par Cindy DUCATILLON, les soins et enseignements (en replay) de Quantum Light Business 1 sont immédiatement accessibles sur la plateforme en ligne.

Dès lors, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour Quantum Light Business 2. Le Client reconnaît et accepte que **cet accompagnement ne peut en aucun cas être annulée, modifiée ou échangée avec une autre prestation proposée par Cindy DUCATILLON.**

ARTICLE 4 – TARIFICATION.

4.1. Tarifs.

Le programme est fourni au tarif en vigueur au jour de la souscription au programme selon le montant indiqué sur la page de vente (<https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>). Le tarif s'entend net et hors taxes. Ils sont exprimés en euro.

Ce montant comprend, le cas échéant, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur au jour de la souscription au programme, et déterminée en fonction du lieu de résidence du Client et de son statut (particulier ou professionnel).

Si le Client est assujéti à la TVA et collecte la TVA auprès de ses propres clients, le montant de TVA payé au titre de ce programme sera déductible du montant de la TVA collectée par le Client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion de Cindy DUCATILLON et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

4.2. Modalités de règlements.

Le Client est tenu de procéder au règlement de la prestation conformément aux modalités de paiement choisies lors de la souscription en ligne.

Dans l'hypothèse où le paiement serait échelonné sur plusieurs mois, le Client s'engage sur une durée déterminée à verser le montant de la mensualité pendant la durée prévue lors de la souscription.

Dans l'hypothèse où le Client serait une personne morale de droit étranger, celle-ci doit être légalement constituée dans son État d'origine et se conformer aux dispositions juridiques et fiscales qui lui sont applicables en vertu du droit français.

Le tarif est payable par carte bancaire par l'intermédiaire de la plateforme STRIPE ou par virement bancaire.

Les informations renseignées lors du paiement sont protégées par un procédé de cryptage, et ne seraient par conséquent, être accessibles aux tiers.

Toute garantie quant à la sécurité de ce système est entièrement de la responsabilité de STRIPE et ne peut être imputée à Cindy DUCATILLON.

4.3. Retard de paiement.

En cas de non-paiement de tout ou partie des montants dus, toute somme impayée produira de plein droit des intérêts de retard pour chaque jour de retard jusqu'à la date de son paiement intégral en principal, intérêts, frais et accessoires, à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Par ailleurs, une clause pénale de 20% sur les sommes impayées sera appliquée de plein droit en cas de non-paiement à échéance. Cindy DUCATILLON se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Client aux modules, aux outils et contenus en ligne proposés dans le programme jusqu'au règlement complet de toutes les sommes dues.

La suspension de l'accès ne dispense pas le Client de son obligation de paiement. Après mise en demeure restée infructueuse pendant une durée de 10 jours, Cindy DUCATILLON pourra résilier le contrat de plein droit, sans préavis, ni formalité judiciaire, par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Cindy DUCATILLON se réserve le droit de demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi en cas de non-paiement des sommes dues.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉS ET GARANTIE DE CINDY DUCATILLON.

Cindy DUCATILLON propose un accompagnement fondé sur l'amour, le respect et la dignité de la personne.

Le Client est responsable de ses propres décisions et actions. Cindy DUCATILLON ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes de ses choix.

Le Client est conscient que son succès est conditionné par des facteurs tels que son niveau d'implication, les actions qu'il entreprend et les circonstances qui lui sont propres.

Cindy DUCATILLON ne peut donc garantir que le Client atteindra ses objectifs de manière certaine. Elle ne pourra donc être tenue pour responsable si le Client ne parvient pas à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés.

Les informations et conseils délivrés par Cindy DUCATILLON ne peuvent en aucun cas se substituer à une démarche médicale, aux avis, traitements ou services médicaux dispensés par un médecin ou un autre professionnel de santé.

Cindy DUCATILLON n'exerce aucune pratique médicale et ne livre aucun diagnostic médical.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS DU CLIENT.

Le Client s'engage à visionner l'ensemble des modules composant ce programme.

Il reconnaît que son implication dans le suivi de ce programme est essentielle pour obtenir les résultats et bénéfices escomptés de cette expérience de transformation et d'expansion entrepreneuriale.

Le Client est seul responsable des conséquences de ses actes et de ses décisions, qu'elle prend en toute autonomie dans le cadre de cet accompagnement.

Cindy DUCATILLON ne pourra donc être tenue pour responsable des résultats obtenus ou non obtenus par le Client.

Dans l'hypothèse où le Client déciderait volontairement d'abandonner le programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2, il comprend et reconnaît que c'est une décision prise en toute liberté.

Le Client continuera d'avoir accès à l'intégralité du contenu du programme pendant la durée prévue aux présentes. Aucune remise ou remboursement ne sera effectué.

Si le Client a fait le choix de régler le programme en paiement mensuel, les mensualités restantes à compter de son abandon devront être honorées.

Les identifiants de connexion à la plateforme numérique en ligne, adressés par voie électronique au Client, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles.

Le Client ne peut ni céder, ni revendre, ni partager à des tiers ses identifiants de connexion.

Dans l'hypothèse où une utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants de connexion par des tiers serait identifiée, Cindy DUCATILLON se réserve le droit de suspendre les accès à

la plateforme numérique, et le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du Client.

Enfin, lors de la souscription au programme, le Client s'engage à délivrer des informations réelles et exactes sur son identité, et à nous informer en cas de changement affectant les informations délivrées.

ARTICLE 7 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Le contenu du site internet est la propriété de CINDY DUCATILLON EURL et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la Propriété Intellectuelle.

CINDY DUCATILLON EURL est et reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses signes distinctifs (marques déposées, dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine), et plus généralement les droits intellectuels sur l'ensemble des textes, commentaires, illustrations, visuels, fichiers sources et fichiers de production du programme.

En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites études, documents du programme, éléments visuels et sonores, vidéos, livre numériques, photographie, plan de programme, textes du programme, illustrations dessins, modèles et prototypes (etc.), sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Cindy DUCATILLON qui pourrait la conditionner à une contrepartie financière.

Le Client s'interdit par ailleurs de supprimer les mentions de copyrights, de marque ou de toute autre mention légale figurant sur les contenus proposés par Cindy DUCATILLON.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de Cindy DUCATILLON et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES.

Les données personnelles recueillies auprès des clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Cindy DUCATILLON.

Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables à l'exécution de la prestation.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la prestation et des garanties éventuellement applicables.

Le Responsable du traitement des données est CINDY DUCATILLON EURL.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité au Responsable de traitement, habilité à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de la prestation, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Cindy DUCATILLON s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : CINDY DUCATILLON EURL 846, rue Basse LESTREM (62136) contact@cindy-ducatillon.com

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITÉ.

Cindy DUCATILLON et le Client s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre du programme QUANTUM LIGHT BUSINESS 2.

Toutefois, cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux cas où la divulgation des informations est nécessaire pour respecter une obligation légale ou réglementaire, ou encore pour protéger les intérêts légitimes de Cindy DUCATILLON ou du Client. Ils conviennent que cette obligation de confidentialité survivra à l'issue du programme.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE – TÉMOIGNAGE.

À l'issue du programme, Cindy DUCATILLON peut demander au Client de témoigner de son expérience sous forme écrite, audio ou vidéo, dans le but d'améliorer ses services et de promouvoir son programme de transformation.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à solliciter votre autorisation pour utiliser votre image.

Les témoignages des clients sont principalement diffusés sur le internet (<https://expansion.cindy-ducatillon.com/quantumlightbusiness2>) ainsi que sur les réseaux sociaux Instagram @cindy_ducattillon et Facebook @cindyducatilloncoach

Le Client pourra refuser l'utilisation de son image, le témoignage sera alors être anonymisé.

ARTICLE 11 – PARRAINAGE.

Cindy DUCATILLON peut être amenée à proposer des réductions sur ses prestations à des clients qui la recommanderaient auprès de tiers.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, Cindy DUCATILLON ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou des perturbations survenant dans l'exécution de la prestation.

Sont considérés comme événements de force majeure, tous les événements imprévisibles, insurmontables et indépendants de la volonté de Cindy DUCATILLON telles que, mais non limités à, les catastrophes naturelles, les guerres, et les pannes informatiques.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, Cindy DUCATILLON s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais de la survenance de cet événement, afin de trouver ensemble une solution pour poursuivre l'exécution de la prestation ou convenir d'une résiliation du contrat dans des conditions équitables pour les deux Parties.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – LANGUE.

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Lesdites CGV sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – LITIGE.

En cas de litige relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la prestation, les Parties conviennent de rechercher en priorité une solution amiable à leur différend.

Le Client est informé qu'elle peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediationconsommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond.

Dans l'hypothèse où il serait fait recours à la voie judiciaire, les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité,

leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au-devant des juridictions de BÉTHUNE.

Date de la dernière mise à jour : 03 septembre 2024